

## ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0081).

Le terrain concerné est situé rue Léon Delhaize 18B à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 114 F.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale, et doit être soumis aux mesures de publicité conformément à l'article D.IV.40 du CoDT du fait que le projet implique des écarts au permis de lotir devenu permis d'urbanisation sur les points suivants :

- **Prolongation du volume principal sur deux niveaux, dans une zone définie pour annexes à rez-de-chaussée pour dépendances,**
- **Matériaux non prévus dans les prescriptions du lotissement : utilisation d'un parement en bardage bois en façade,**
- **Lucarne à toit plat : toitures plates interdites.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be). **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

**Du 14/07/2021 au 30/08/2021**

(Annonce suspendue du 16/07 au 15/08/2021)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/07/2021 au 30/08/2021** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 08/07/2021.